

L'an deux mil dix-vingt, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE, Maire.

Date de la convocation : 29/09/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : Alexandre BLANC, Sandrine CACHOT, Marie-Thérèse CASTAING, Bruno CHARVE, Gaëlle LANCIEN, Frédéric LECLERCQ, André MOURIQUAND, Thierry PION, Isabelle PRAL, Dominique SYLVESTRE, Brigitte THIVOLLE.

Secrétaire de Séance : Gaëlle LANCIEN

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 août 2020

Vote : Après la modification d'une phrase le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents (10 voix).

2. Délibération convention de mise à disposition de la salle communale

Demande émanant de l'association « Grand Chahut production » pour l'utilisation de la salle des fêtes régulièrement le lundi soir de 20h15 à 21h45. Une convention a été rédigée. Après lecture de cette convention, le conseil décide une cotisation de 20€ par mois avec une exigence supplémentaire de faire le ménage après l'utilisation. Cette location sera effective du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021.

Vote : 9 voix pour et 1 abstention.

Arrivée de Monsieur Alexandre BLANC

3. Délibération demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police

Notre commune va demander des subventions pour la sécurisation du carrefour des Garis. Un devis a été fourni par la Société Adéquat pour des panneaux « Danger ralentir ».

Au Garis, au carrefour situé entre l'Impasse des Garis et la Route du même nom, il convient de faire élaguer les arbres dont les branches dépassent sur la route.

Pour le carrefour de la route des Granges avec celle des Perrots, une rencontre avec les propriétaires de la butte sera envisagée.

Il est possible d'ajouter le coût du marquage au sol de l'arrêt des cars situé quartier Charlot, un devis a été fourni par le Département.

Demande de pose d'un miroir permettant de voir les véhicules venant du village dans le carrefour entre la Route de Montmeyran et la Route du Temple. L'aménagement de ce carrefour sera étudié ultérieurement avec la construction du nouveau quartier du centre village.

Le Conseil propose de limiter la vitesse à 50km/h pour le Chemin de la Buche.

Vote : Le conseil est favorable à ces propositions à l'unanimité.

4 . Convention avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour la préservation des pelouses sèches

Présentation de la convention au conseil municipal. La correspondante du Conservatoire doit être contactée par Aurélien Calmette de l'AGGLO, afin de s'assurer que la convention qui sera établie pour 10 ans, ne s'oppose pas au projet des sentiers pédagogiques qui est en cours. Le conseil propose de ne pas conventionner la parcelle communale du donjon.

Vote : le conseil propose de reconduire ce point pour la prochaine fois.

5. Urbanisme

- a) **Mr NICOLAS et Mme CHABROLIN** : le permis a été accordé.
- b) **Acte d'engagement et accord cadre pour l'aménagement** du nouveau quartier. Une réunion a lieu le 18 septembre avec Mr AMUNATEGUI, afin de se caler au niveau administratif pour l'envoi des documents comptables. Le relevé topographique a été réalisé par le géomètre. L'accord cadre a été signé.
La réunion de la commission extra-municipale de l'urbanisme prévue initialement le 29 septembre à 16h, aura en fait lieu le mardi 13 octobre à 16h.
- c) **DP déposée par Mme Marielle SOULAT**. Demande de changement de la sortie dangereuse du hangar sur la route communale.
- d) **Permis de Mr et Mme Emmanuel REYNAUD**. L'avis du maire qui sera rendu au service RADS mentionnera la présence de la cave qui n'apparaît pas dans la surface totale et la demande de vérification de l'adéquation de la surface totale de la maison avec le règlement du PLU. Concernant la sortie sur la RD, le département sera sollicité.
- e) **Travaux de Mr Frédéric VILLEMONTÉIX**. Les surfaces de l'extension sont largement supérieures à celles autorisées et datent de 2007. Le dossier sera étudié par les conseillers municipaux, après la prise d'un rendez afin de visiter le chantier afin d'apprécier l'ampleur des travaux.

6. Travaux

- a) **Fibre optique** : des travaux vont avoir lieu sur la RD 208 en raison de l'arrivée de la fibre. Un lieu de vie à l'usage de l'Entreprise Rivasi a été installé à proximité du local technique. Les matériaux extraits de la route pourraient être récupérés et stockés. La durée des travaux est de 2 mois.
- b) **Diagnostic des voies communales pour 2021**. Une tournée de repérage en vue de prévoir les futurs travaux a eu lieu. Il s'agit du quartier de la Graire où un fossé doit être comblé avec de l'enrochement. Des travaux sont aussi à prévoir sur le Chemin de la Grotte et le Chemin de Mazouyer.

c) **La haie** située à la descente de l'école sera arrachée pendant les vacances de la Toussaint. Proposition pour son remplacement, d'implanter des végétaux « rustiques » (lauriers, hibiscus...).

d) **Travaux au Gîte.** Suite au dégât des eaux de cet été, la première expertise effectuée révèle un défaut de ventilation des fenêtres. Une expertise contradictoire aura lieu le 10 novembre en présence des deux experts d'assurance et de l'Entreprise Gencel.

7. Questions diverses

a) **Assemblée Générale du Parc National du Vercors** le 12 septembre à Méaudre. Bruno Charve qui était présent à la réunion précise que la convention se renouvellera en 2023. Cette structure permet de faire bénéficier aux secteurs touristiques d'une marque spécifique « Parc du Vercors ». Mais il existe tout de même certaines contraintes à respecter en matière d'urbanisme, comme l'obligation d'employer des matériaux d'origine naturelle.

b) **Compte-rendu de la réunion sur les COFOR** qui a eu lieu le 02 octobre à Eurre en présence de 15 adhérents sur les 37 que compte la « communauté forestière » Cette entité a pour but d'aider les communes dans la gestion des terrains forestiers avec des aides pour le reboisement et dans la recherche des propriétaires pour les parcelles abandonnées.

c) **Un devis pour deux bornes à incendie** a été demandé auprès de l'Entreprise ECHEVIN pour le quartier du Coquillon. Dans l'attente de ce devis, il convient d'établir un état de l'existant, ensuite des besoins, puis de faire valider le tout par le SDIS. Il est judicieux de planifier la réalisation dans le temps et de demander la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) puisqu'elle prend en charge 80% des frais d'étude et de réalisation. Le contrôle des bornes est aussi à la charge des communes (tous les 3 ans). Un groupe de travail municipal va se réunir afin de travailler à l'élaboration du schéma de protection incendie demandé par le Département.

d) **Comité de Jumelage**, compte rendu de la réunion du 22 septembre. Projet de réalisation d'un jardin de l'amitié dans chaque commune (Gross-Bieberau, Montmeyran et La Baume) pour fêter les 50 ans du jumelage
La date retenue est celle du week-end du 30 septembre 2022. Un programme est établi sur les 2 communes et les réunions se mettent en place.

e) **La FF randonnée de la Drôme** élabore une fiche « bon plan » pour un balisage des randonnées avec comme dénomination « Chalamet » au pas de la Croix.

f) **Réunion avec la Gendarmerie** à Chabeuil le 08 octobre à 9h.

g) Réunion de l' Agglo du samedi 03 octobre. A cette occasion, présentation du périmètre de l'Agglo, un grand nombre de personnes habitent à l'extérieur et viennent travailler dans le bassin de l'Agglo, qui a tendance à être vieillissant. Organisation de groupes de travail pour prioriser les projets à traiter.

h) Assemblée Générale de l'APE qui s'est déroulée le 29 septembre à Ourches. Une partie du Conseil d'Administration a été renouvelé. Certains problèmes ont été évoqués, notamment le grand nombre d'élèves (jusqu'à 49) dans la cour de l'école lors de la pause méridienne Problème également de local pour la péri-scolaire qui sert de salle de classe. La solution d'utiliser le réfectoire après le repas a été trouvée. l'APE ne veut plus avoir à charge les salariés et propose la solution d'une convention de gestion tripartite entre les salariés, les mairies et les parents d'élèves.

Séance levée à 22h50

Prochaine réunion : le 03 novembre 2020 à 20h